

Le passé des verbes de modalité

1. Le prétérit

Le plus souvent, on utilise pour le passé des verbes de modalité le prétérit (qui correspond grosso modo à nos temps simples du passé, c'est-à-dire passé simple et imparfait).

Construction : radical (sans ``) + te + mêmes terminaisons que pour le présent modalité

	wollen je voulais...	mögen j'aimais...	können je pouvais..	dürfen j'avais le droit	müssen j'étais obligé de	sollen je devais...
ich	wollte	mochte	konnte			
du	wolltest	mochtest	konntest			
er, sie, es, man	wollte	mochte				
wir	wollten	mochten				
ihr	wolltet	mochtet				
Sie / Sie	wollten	mochten				

Syntaxe : comme au présent, le verbe de modalité prend la place du verbe conjugué, l'infinitif reste en dernière position.

II. Le parfait

a. employés **seuls**, sans infinitifs, les verbes de modalité ont un parfait régulier, l'auxiliaire est toujours « haben » :

ich habe gewollt, ich habe gemocht, ich habe gekonnt, ich habe gemusst.

(gedurft et gesollt ne s'emploie que très rarement)

b. Quand ils sont accompagnés d'un infinitif, le verbe de modalité prend la forme d'un infinitif : je n'ai pas pu le faire : ich habe das nicht machen **können**.

Je n'ai pas voulu le faire : ich habe das nicht machen **wollen**.

Exercice : Traduis

je voulais venir

tu ne pouvais pas partir

j'aimais les langues

il n'avait pas le droit d'aller à l'étranger

je devais beaucoup travailler

il a dû venir

je n'ai pas voulu ça

Tu n'as pas pu faire ça !